



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 11 Avril 2012

L'an deux mille douze et le onze avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Turbie, s'est réuni en session ordinaire, en l'Hôtel de Ville, salle habituelle des délibérations, sous la présidence de Nicolas BASSANI, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 3 Avril 2012

### NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : **22**    PRESENTS : **16**    VOTANTS : **22**    PROCURATIONS : **6**

Présents : Arlette ZAMBONI, Denise GELSO, Marcel RENAUD, Hélène GROUSELLE, Adjoins.

Henri LANTERI, Nicolas LEYSSIEUX, Achim HERGET, Alexandre BERRO, Brigitte TAPIERO, Liliane CLOUPET, Philippe MATZ, André - François PELLEGRIN, Pierre ARADO, Eugène MARTIRE, Henri ADONTO, Conseillers Municipaux.

Ont donné pouvoir :

- |                           |                    |
|---------------------------|--------------------|
| ➤ Jean - Jacques RAFFAELE | à Eugène MARTIRE   |
| ➤ Martine CAPELLO         | à Hélène GROUSELLE |
| ➤ Maurice PLEBANI         | à Henri LANTERI    |
| ➤ Laure CHIBANE           | à Alexandre BERRO  |
| ➤ William DESMOULINS      | à Pierre ARADO     |
| ➤ Josyane LAHORE          | à Arlette ZAMBONI  |

Secrétaire de séance : Pierre ARADO

Secrétaire Adjoint : Muriel BOUSQUET, DGS

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'Assemblée et informe ses collègues des pouvoirs reçus.

Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance et du Secrétaire Adjoint : Pierre ARADO et Muriel BOUSQUET, DGS, sont élus à l'unanimité. Après lecture du procès verbal de la dernière séance, Monsieur le Maire demande son approbation. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il poursuit par la lecture de l'Ordre du Jour :

- ❖ Approbation du compte administratif 2011 dressé par M. Nicolas BASSANI, Ordonnateur
- ❖ Affectation du résultat 2011
- ❖ Approbation du compte de gestion 2011 dressé par M. Gérard COCHET, Receveur Municipal
- ❖ Vote du budget 2012
- ❖ Taux d'imposition des trois taxes locales directes
- ❖ Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale
- ❖ Attribution des subventions aux associations
- ❖ Indemnités pour le gardiennage des églises communales

- ❖ Commission Intercommunale des Impôts locaux : nomination d'un membre
- ❖ Personnel Communal : Modification du tableau des effectifs

## Informations

Il donne les informations suivantes :

- **Lecture des courriers** :
  - Isabelle LEMESLE, Présidente de MONUM, concernant l'autel votif antique découvert dans la grotte Malbousquet à La Turbie
  - La DRAC : Allocation d'une subvention pour la restauration du tableau de Saint Ignace
- **Compte rendu de la réunion relative au transport du 29.03.2012 au Conseil Général 06** (Hélène Grouselle)
- **Information sur l'opération de la CARF concernant l'ADSL** (Hélène Grouselle)
- **Commémoration du 67<sup>ème</sup> anniversaire de la Victoire du 8 Mai 1945**
  - 9 h 30    Passage des véhicules du Comité de Commémoration d'époque
  - 10 h 45    Cérémonie au Square Gastaut
  - 11 h 15    Apéritif d'Honneur
- **Prochaine réunion du Conseil Municipal : 06.06.2012**

Le Maire propose ensuite de passer au premier point inscrit à l'ordre du jour. Il rappelle à ses collègues, qu'il ne doit pas être présent lors de l'adoption du compte administratif et de l'affectation du résultat. En conséquence, il cède la présidence à Arlette ZAMBONI, 1<sup>ère</sup> Adjointe.

## Délibération n° 2012 - 18

### **Approbation du compte administratif 2011 dressé par M. Nicolas Bassani. Ordonnateur**

Le Maire ne prend pas part à cette Délibération, il sort de la salle.

**Le Conseil Municipal,  
sous la présidence de Madame Arlette ZAMBONI, Première Adjointe,**

après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats de l'exercice 2011, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.



# Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 11 Avril 2012

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité

**Approuve** le compte administratif s'établissant comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Reports		183 465.39		336 004.97		519 470.36
Opérations exercice	2 081 987.24	1 996 800.47	3 221 202.00	3 542 151.69	5 303 189.24	5 538 952.16
Totaux	2 081 987.24	2 180 265.86	3 221 202.00	3 878 156.66	5 303 189.24	6 058 422.52
Résultat d'exécution		98 278.62		656 654.66		755 233.28
Restes à réaliser	754 652.62	284 439.85			754 652.62	284 439.85
Totaux cumules	754 652.62	382 718.47		656 654.66	754 652.62	1 039 673.13
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>371 934.15</b>			<b>656 654.66</b>		<b>285 020.51</b>

## Délibération n° 2012 - 19 Affectation du résultat 2011

Comme pour l'approbation du Compte Administratif, le Maire ne prend pas part à cette Délibération, il est hors de la salle.

**Le Conseil Municipal,**  
**sous la présidence de Madame Arlette ZAMBONI, Première Adjointe,**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011, ce jour,

Considérant que la section de fonctionnement a dégagé au cours de l'exercice 2011, un excédent et, conformément aux instructions comptables M14,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de : **656 954,66 €.**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

**après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Décide** d'affecter le résultat comme suit :

<b><u>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT</u></b>		
A - Résultat de l'exercice	Déficit	
	Excédent	320 949.69
B - Résultat antérieur reporté		
	D 002 - Déficit reporté	
	R 002 - Excédent reporté	336 004.97
<b>C - Résultat à affecter = A+B</b>		
	Déficit	
	Excédent	<b>656 954.66</b>
D - Solde d'exécution d'investissement cumulé		
	D 001 - Déficit de financement	98 278.62
	R 001 - Excédent de financement	
E - Solde des restes à réaliser		
	Besoin de financement	470 212.77
	Excédent de financement	
<b><u>BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL F= D + E</u></b>		<b>371 934.15</b>
<b><u>AFFECTATION : C = G + H</u></b>		656 954.66
1 G <b>Affectation en réserves R 1068</b>		<b>371 934.15</b>
(au minimum, couverture du besoin de financement F)		
2 H <b>Report en fonctionnement R 002</b>		<b>285 020.51</b>
<u>DÉFICIT</u> (En ce cas il n'y a pas d'affectation)		
Report en fonctionnement D 002		

Nicolas BASSANI reprend la présidence de cette réunion et présente le Compte de gestion dressé par le Receveur Municipal

**Délibération n° 2012 - 20**

**Approbation du compte de gestion 2011  
dressé par M. Gérard Cochet, Receveur Municipal**



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 11 Avril 2012

Monsieur le Maire expose :

" Le compte de gestion de l'exercice 2011 nous a été transmis le 20 février par la Trésorerie Municipale de Menton.

Cela nous permet, cette année, encore de vous proposer de voter le compte administratif et le compte de gestion 2011 avant le budget primitif 2012 et de reprendre dans ce budget les résultats comptables de l'exercice 2011 dans leur totalité.

Aussi, après s'être assuré que le receveur a bien repris dans ses écritures la totalité des écritures passées en 2011, je vous propose d'adopter le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par Monsieur Gérard Cochet, Receveur Municipal, Trésorier principal de Menton, celui-ci n'appelant aucune observation ni réserve ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avant de passer au vote du budget, Denise GELSO prend la parole : " Ceci est notre rendez-vous annuel et ce n'est pas évident en cette période de crise financière et sociale. Nos marges de manœuvre diminuent, nous avons plus d'aléas sur nos recettes, les droits de mutation devraient aussi baisser. On note un gel des dotations de l'Etat et du Conseil Général. Par exemple : pour la voirie, habituellement, nous percevons 80 000 € annuellement ; cette année, nous ne toucherons que 40 000 €, l'autre moitié sera pour la Commune d'EZE. Nous avons des dépenses de fonctionnement incompressibles (cantine, école, entre autres). Nous ne ferons pas de recrutement, nous serons plus efficaces. Pour ce budget, nous adoptons une solution difficile : pas d'augmentation d'impôt et pas de recours à l'emprunt. Toutefois, même si on maîtrise nos dépenses, il y a des investissements nécessaires : au cimetière (création d'un columbarium et extension), pour la voirie (régularisations foncières aux Chemins du Serrier n° 13 et de la Vallée du Serrier), ainsi que des travaux d'enfouissement de réseaux et de réfection des enrobés. Les investissements continuent, ciblés sur les nécessités ".

### **Délibération n° 2012 - 21**

### **Présentation du Budget 2012**

Etabli en collaboration avec Denise GELSO, Adjointe aux Finances et commenté par Nicolas BASSANI, Maire. Compte tenu de l'adoption du Compte Administratif, le Budget Primitif reprend les résultats 2011. Il est équilibré sur les chiffres ci-après :

Pour la section de Fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 3 445 000.00 € en reprenant le résultat 2011 qui s'élève à 656 954.66 € d'excédent.

Pour la Section d'Investissement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 986 252.62 € en intégrant les reports 2011 soit 754 652.62 € en dépenses et 284 439.85 € en recettes.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

## **Délibération n° 2012 - 22**

### **Taux d'imposition des trois taxes locales directes**

Monsieur le Maire expose :

" Je vous propose de maintenir, pour l'imposition applicable en 2012, les taux de 2011 et 2010 pour chacune des trois taxes directes locales (Taxe d'Habitation, Taxe foncière sur les propriétés bâties et Taxe Foncière sur les propriétés non bâties), ces taux seront portés au Cadre II / 2 de l'état n° 1259 COM intitulé " *Etat de notification des Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales pour 2012* ", à savoir :

Taxe d'Habitation .....7,75 %  
Taxe Foncier bâti .....6,08 %  
Taxe Foncier non bâti .....9,11 % "

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

## **Délibération n° 2012 - 23**

### **Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur le Maire expose :



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 11 Avril 2012

" Comme vous le savez, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale assure, pour notre Commune, l'aide sociale pour nos concitoyens, ainsi que d'un certain nombre d'aides telles que :

- Allocation fête des Mères
- Allocation de rentrée scolaire
- Secours aux personnes en difficulté

Il organise également le portage à domicile des repas, le traditionnel " Déjeuner des Aînés " au mois de janvier de chaque année dans une ambiance des plus festives, ainsi que deux sorties d'une journée au printemps et à l'automne.

Pour l'aider à poursuivre ses activités, en plus des dons qu'il reçoit directement, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 24 000 € "

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

### **Délibération n° 2012 - 24**

### **Attribution des subventions aux associations**

Avant de délibérer, Achim HERGET, Membre du Conseil Municipal élu Président ou Membre du Bureau des Associations subventionnées par la Commune, pouvant être considérés en vertu de l'article L.2131.11 du Code Général des Collectivités Territoriales comme intéressé à l'affaire, s'abstient de participer à la question et quitte la salle. Hélène GROUSELLE indique que la Chorale Saint Michel est obligée de payer un organiste et a du mal à boucler son budget. Aussi, l'Association organisera certainement des concerts payants pour récolter des fonds.

Monsieur le Maire expose :

" Comme les années précédentes, pour soutenir la vie associative de la commune, je vous propose de voter les subventions suivantes :

- |   |      |
|---|------|
| ➤ Association Action Educative Liberté Surveillée | 80 € |
| ➤ Association S.O.S Amitié Nice Côte d'Azur       | 80 € |
| ➤ La Prévention Routière                          | 90 € |

➤ Association " I Ratapignate "	100 €
➤ Association des Paralysés de France	150 €
➤ CDOS	150 €
➤ Ligue contre le Cancer	200 €
➤ Secours Populaire Français	200 €
➤ Société de Chasse de La Turbie	230 €
➤ Association Best Hits	300 €
➤ Association ADAPEI Section Menton	500 €
➤ Association Patriotique Turbiasque	520 €
➤ Association " La Luerna "	520 €
➤ Croix Rouge Française	800 €
➤ Chorale Saint Michel	800 €
➤ MNT " Part Patronale Maintien de Salaire "	1 920 €
➤ Association des Parents d'Elèves de La Turbie	2 000 €
➤ Coopérative Scolaire Primaire	2 000 €
➤ Coopérative Scolaire Maternelle	2 000 €
➤ Association " Ars Viva "	3 000 €
➤ MNT " Part Patronale complémentaire santé "	5 500 €
➤ Amicale des Sapeurs - Pompiers Volontaires	4 580 €
➤ Comité Des Œuvres Sociales du Personnel de la Mairie	5 500 €
➤ Comité des Fêtes de La Turbie	11 000 €
➤ Association Sportive et Culturelle Turbiasque	35 000 €

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Vote** les subventions telles que proposées ci-dessus, par prélèvement à l'article 6574 du Budget de l'Exercice 2012.

## Délibération n° 2012 - 25

### Indemnités pour le gardiennage des églises communales

Monsieur le Maire expose :

" Les textes précisent que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.





## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 11 Avril 2012

Pour l'année 2012, l'application de la règle de calcul habituelle pour la revalorisation de cette indemnité conduit au maintien des montants fixé pour 2011.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de 474.22 € pour un gardien résidant dans la Commune où se trouve l'édifice du culte et de 119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Ces sommes constituent des plafonds en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré, les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

En conséquence, je vous propose de fixer le montant alloué à ce titre au gardien de la paroisse à 474.22 € ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte** la proposition de Monsieur le Maire,

**Dit** que cette somme sera prélevée à l'article 6282 du Budget.

### **Délibération n° 2012 - 26**

#### **Commission Intercommunale des Impôts locaux : nomination d'un membre supplémentaire**

Monsieur le Maire expose :

" Lors de la dernière séance du conseil municipal, Liliane CLOUPET, seule candidate, avait été désignée pour faire partie de la commission intercommunale des impôts locaux.

Il manquait alors une personne pour compléter la liste puisque, comme je vous le rappelais, la Communauté d'agglomération souhait disposer de quatre noms à transmettre à la direction des finances publiques. Moi-même et Denise GELSO, avons été désignés, lors de la séance du conseil municipal du 25 août 2011.

Monsieur Raymond BERRO, membre de la commission communale des impôts directs s'est porté volontaire.

Je vous demande aujourd'hui de donner votre accord pour qu'il représente la Commune au sein de la commission intercommunale ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Désigne** Raymond BERRO en qualité de membre suppléant pour siéger au sein de la commission intercommunale des impôts directs.

**Délibération n° 2012 - 27**  
**Personnel Communal :**  
**Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire expose :

" Afin de mettre en cohérence les postes ouverts au tableau des effectifs du personnel communal avec l'évolution de la carrière des agents territoriaux et le renouvellement du personnel, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Suppression de 6 postes devenus inutiles suite à la promotion des agents :
  - 1 Brigadier-Chef Principal
  - 1 Brigadier
  - 1 Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - 1 Technicien territorial
  
  - 1 Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - 1 Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe.
  
- Création d'un poste de Chef de Service de Police Municipale de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
  
- Création d'un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet.

Je vous propose de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en conséquence ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Approuve.**

\*\*\*\*\*

**Tour de Table**



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 11 Avril 2012

L'Ordre du Jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose un tour de table :

- ⌘ André - François PELLEGRIN demande s'il est prévu que soient abattus les trois platanes qui se trouvent Route de Nice face à la " Villa Aurélia ".

Le Maire répond que normalement il est prévu, dans le programme approuvé par le Conseil Général et l'Architecte des Bâtiments de France, que soient abattus quelques-uns de ces arbres. Cependant, en 2011, la priorité a été mise sur les unités de la Route de Menton. Ce n'est qu'une question de priorité à budgéter par le Conseil Général.

Monsieur le Maire clôt cette séance à 19 h 45.

Au cours de cette séance, ont été adoptées les délibérations n° 2012 - 18 à 2012 - 27.

Ont signé les membres présents :

Nicolas BASSANI

Arlette ZAMBONI

Denise GELSO

Jean - Jacques RAFFAELE

Marcel RENAUD

Hélène GROUSELLE

*Absent*

Martine CAPELLO

Henri LANTERI

Nicolas LEYSSIEUX

*Absente*

Achim HERGET

Alexandre BERRO

Maurice PLEBANI

*Absent*

Brigitte TAPIERO

Liliane CLOUPET

Philippe MATZ

Laure CHIBANE

André - François PELLEGRIN

Pierre ARADO

*Absente*

William DESMOULINS

Josyane LAHORE

Eugène MARTIRE

*Absent*

*Absente*

Henri ADONTO

Le compte rendu sommaire de la séance a été affiché le 13 Avril 2012.

Les délibérations ont été reçues à la Préfecture le 17 Avril 2012.



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 11 Avril 2012

L'an deux mille douze et le onze avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Turbie, s'est réuni en session ordinaire, en l'Hôtel de Ville, salle habituelle des délibérations, sous la présidence de Nicolas BASSANI, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 3 Avril 2012

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : **22**    PRESENTS : **16**    VOTANTS : **22**    PROCURATIONS : **6**

Présents : Arlette ZAMBONI, Denise GELSO, Marcel RENAUD, Hélène GROUSELLE, Adjoins.

Henri LANTERI, Nicolas LEYSSIEUX, Achim HERGET, Alexandre BERRO, Brigitte TAPIERO, Liliane CLOUPET, Philippe MATZ, André - François PELLEGRIN, Pierre ARADO, Eugène MARTIRE, Henri ADONTO, Conseillers Municipaux.

Ont donné pouvoir :

- |                           |                    |
|---------------------------|--------------------|
| ➤ Jean - Jacques RAFFAELE | à Eugène MARTIRE   |
| ➤ Martine CAPELLO         | à Hélène GROUSELLE |
| ➤ Maurice PLEBANI         | à Henri LANTERI    |
| ➤ Laure CHIBANE           | à Alexandre BERRO  |
| ➤ William DESMOULINS      | à Pierre ARADO     |
| ➤ Josyane LAHORE          | à Arlette ZAMBONI  |

Secrétaire de séance : Pierre ARADO

Secrétaire Adjoint : Muriel BOUSQUET, DGS

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'Assemblée et informe ses collègues des pouvoirs reçus.

Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance et du Secrétaire Adjoint : Pierre ARADO et Muriel BOUSQUET, DGS, sont élus à l'unanimité. Après lecture du procès verbal de la dernière séance, Monsieur le Maire demande son approbation. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il poursuit par la lecture de l'Ordre du Jour :

- ❖ Approbation du compte administratif 2011 dressé par M. Nicolas BASSANI, Ordonnateur
- ❖ Affectation du résultat 2011
- ❖ Approbation du compte de gestion 2011 dressé par M. Gérard COCHET, Receveur Municipal
- ❖ Vote du budget 2012
- ❖ Taux d'imposition des trois taxes locales directes
- ❖ Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale
- ❖ Attribution des subventions aux associations
- ❖ Indemnités pour le gardiennage des églises communales

- ❖ Commission Intercommunale des Impôts locaux : nomination d'un membre
- ❖ Personnel Communal : Modification du tableau des effectifs

## Informations

Il donne les informations suivantes :

- **Lecture des courriers** :
  - Isabelle LEMESLE, Présidente de MONUM, concernant l'autel votif antique découvert dans la grotte Malbousquet à La Turbie
  - La DRAC : Allocation d'une subvention pour la restauration du tableau de Saint Ignace
- **Compte rendu de la réunion relative au transport du 29.03.2012 au Conseil Général 06** (Hélène Grouselle)
- **Information sur l'opération de la CARF concernant l'ADSL** (Hélène Grouselle)
- **Commémoration du 67<sup>ème</sup> anniversaire de la Victoire du 8 Mai 1945**
  - 9 h 30 Passage des véhicules du Comité de Commémoration d'époque
  - 10 h 45 Cérémonie au Square Gastaut
  - 11 h 15 Apéritif d'Honneur
- **Prochaine réunion du Conseil Municipal : 06.06.2012**

Le Maire propose ensuite de passer au premier point inscrit à l'ordre du jour. Il rappelle à ses collègues, qu'il ne doit pas être présent lors de l'adoption du compte administratif et de l'affectation du résultat. En conséquence, il cède la présidence à Arlette ZAMBONI, 1<sup>ère</sup> Adjointe.

## Délibération n° 2012 - 18

### **Approbation du compte administratif 2011 dressé par M. Nicolas Bassani. Ordonnateur**

Le Maire ne prend pas part à cette Délibération, il sort de la salle.

**Le Conseil Municipal,  
sous la présidence de Madame Arlette ZAMBONI, Première Adjointe,**

après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats de l'exercice 2011, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.



# Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 11 Avril 2012

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité

**Approuve** le compte administratif s'établissant comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Reports		183 465.39		336 004.97		519 470.36
Opérations exercice	2 081 987.24	1 996 800.47	3 221 202.00	3 542 151.69	5 303 189.24	5 538 952.16
Totaux	2 081 987.24	2 180 265.86	3 221 202.00	3 878 156.66	5 303 189.24	6 058 422.52
Résultat d'exécution		98 278.62		656 654.66		755 233.28
Restes à réaliser	754 652.62	284 439.85			754 652.62	284 439.85
Totaux cumules	754 652.62	382 718.47		656 654.66	754 652.62	1 039 673.13
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>371 934.15</b>			<b>656 654.66</b>		<b>285 020.51</b>

## Délibération n° 2012 - 19 Affectation du résultat 2011

Comme pour l'approbation du Compte Administratif, le Maire ne prend pas part à cette Délibération, il est hors de la salle.

**Le Conseil Municipal,**  
**sous la présidence de Madame Arlette ZAMBONI, Première Adjointe,**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011, ce jour,

Considérant que la section de fonctionnement a dégagé au cours de l'exercice 2011, un excédent et, conformément aux instructions comptables M14,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de : **656 954,66 €.**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

**après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Décide** d'affecter le résultat comme suit :

<b><u>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT</u></b>		
A - Résultat de l'exercice	Déficit	
	Excédent	320 949.69
B - Résultat antérieur reporté		
	D 002 - Déficit reporté	
	R 002 - Excédent reporté	336 004.97
<b>C - Résultat à affecter = A+B</b>		
	Déficit	
	Excédent	<b>656 954.66</b>
D - Solde d'exécution d'investissement cumulé		
	D 001 - Déficit de financement	98 278.62
	R 001 - Excédent de financement	
E - Solde des restes à réaliser		
	Besoin de financement	470 212.77
	Excédent de financement	
<b><u>BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL F= D + E</u></b>		<b>371 934.15</b>
<b><u>AFFECTATION : C = G + H</u></b>		656 954.66
1 G <b>Affectation en réserves R 1068</b>		<b>371 934.15</b>
(au minimum, couverture du besoin de financement F)		
2 H <b>Report en fonctionnement R 002</b>		<b>285 020.51</b>
<u>DÉFICIT</u> (En ce cas il n'y a pas d'affectation)		
Report en fonctionnement D 002		

Nicolas BASSANI reprend la présidence de cette réunion et présente le Compte de gestion dressé par le Receveur Municipal

**Délibération n° 2012 - 20**

**Approbation du compte de gestion 2011  
dressé par M. Gérard Cochet, Receveur Municipal**





## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 11 Avril 2012

Monsieur le Maire expose :

" Le compte de gestion de l'exercice 2011 nous a été transmis le 20 février par la Trésorerie Municipale de Menton.

Cela nous permet, cette année, encore de vous proposer de voter le compte administratif et le compte de gestion 2011 avant le budget primitif 2012 et de reprendre dans ce budget les résultats comptables de l'exercice 2011 dans leur totalité.

Aussi, après s'être assuré que le receveur a bien repris dans ses écritures la totalité des écritures passées en 2011, je vous propose d'adopter le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par Monsieur Gérard Cochet, Receveur Municipal, Trésorier principal de Menton, celui-ci n'appelant aucune observation ni réserve ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avant de passer au vote du budget, Denise GELSO prend la parole : " Ceci est notre rendez-vous annuel et ce n'est pas évident en cette période de crise financière et sociale. Nos marges de manœuvre diminuent, nous avons plus d'aléas sur nos recettes, les droits de mutation devraient aussi baisser. On note un gel des dotations de l'Etat et du Conseil Général. Par exemple : pour la voirie, habituellement, nous percevons 80 000 € annuellement ; cette année, nous ne toucherons que 40 000 €, l'autre moitié sera pour la Commune d'EZE. Nous avons des dépenses de fonctionnement incompressibles (cantine, école, entre autres). Nous ne ferons pas de recrutement, nous serons plus efficaces. Pour ce budget, nous adoptons une solution difficile : pas d'augmentation d'impôt et pas de recours à l'emprunt. Toutefois, même si on maîtrise nos dépenses, il y a des investissements nécessaires : au cimetière (création d'un columbarium et extension), pour la voirie (régularisations foncières aux Chemins du Serrier n° 13 et de la Vallée du Serrier), ainsi que des travaux d'enfouissement de réseaux et de réfection des enrobés. Les investissements continuent, ciblés sur les nécessités ".

### **Délibération n° 2012 - 21**

### **Présentation du Budget 2012**

Etabli en collaboration avec Denise GELSO, Adjointe aux Finances et commenté par Nicolas BASSANI, Maire. Compte tenu de l'adoption du Compte Administratif, le Budget Primitif reprend les résultats 2011. Il est équilibré sur les chiffres ci-après :

Pour la section de Fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 3 445 000.00 € en reprenant le résultat 2011 qui s'élève à 656 954.66 € d'excédent.

Pour la Section d'Investissement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 986 252.62 € en intégrant les reports 2011 soit 754 652.62 € en dépenses et 284 439.85 € en recettes.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

## **Délibération n° 2012 - 22**

### **Taux d'imposition des trois taxes locales directes**

Monsieur le Maire expose :

" Je vous propose de maintenir, pour l'imposition applicable en 2012, les taux de 2011 et 2010 pour chacune des trois taxes directes locales (Taxe d'Habitation, Taxe foncière sur les propriétés bâties et Taxe Foncière sur les propriétés non bâties), ces taux seront portés au Cadre II / 2 de l'état n° 1259 COM intitulé " *Etat de notification des Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales pour 2012* ", à savoir :

Taxe d'Habitation .....7,75 %  
Taxe Foncier bâti .....6,08 %  
Taxe Foncier non bâti .....9,11 % "

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

## **Délibération n° 2012 - 23**

### **Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur le Maire expose :



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 11 Avril 2012

" Comme vous le savez, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale assure, pour notre Commune, l'aide sociale pour nos concitoyens, ainsi que d'un certain nombre d'aides telles que :

- Allocation fête des Mères
- Allocation de rentrée scolaire
- Secours aux personnes en difficulté

Il organise également le portage à domicile des repas, le traditionnel " Déjeuner des Aînés " au mois de janvier de chaque année dans une ambiance des plus festives, ainsi que deux sorties d'une journée au printemps et à l'automne.

Pour l'aider à poursuivre ses activités, en plus des dons qu'il reçoit directement, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 24 000 € ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

### **Délibération n° 2012 - 24**

### **Attribution des subventions aux associations**

Avant de délibérer, Achim HERGET, Membre du Conseil Municipal élu Président ou Membre du Bureau des Associations subventionnées par la Commune, pouvant être considérés en vertu de l'article L.2131.11 du Code Général des Collectivités Territoriales comme intéressé à l'affaire, s'abstient de participer à la question et quitte la salle. Hélène GROUSELLE indique que la Chorale Saint Michel est obligée de payer un organiste et a du mal à boucler son budget. Aussi, l'Association organisera certainement des concerts payants pour récolter des fonds.

Monsieur le Maire expose :

" Comme les années précédentes, pour soutenir la vie associative de la commune, je vous propose de voter les subventions suivantes :

- |   |      |
|---|------|
| ➤ Association Action Educative Liberté Surveillée | 80 € |
| ➤ Association S.O.S Amitié Nice Côte d'Azur       | 80 € |
| ➤ La Prévention Routière                          | 90 € |

➤ Association " I Ratapignate "	100 €
➤ Association des Paralysés de France	150 €
➤ CDOS	150 €
➤ Ligue contre le Cancer	200 €
➤ Secours Populaire Français	200 €
➤ Société de Chasse de La Turbie	230 €
➤ Association Best Hits	300 €
➤ Association ADAPEI Section Menton	500 €
➤ Association Patriotique Turbiasque	520 €
➤ Association " La Luerna "	520 €
➤ Croix Rouge Française	800 €
➤ Chorale Saint Michel	800 €
➤ MNT " Part Patronale Maintien de Salaire "	1 920 €
➤ Association des Parents d'Elèves de La Turbie	2 000 €
➤ Coopérative Scolaire Primaire	2 000 €
➤ Coopérative Scolaire Maternelle	2 000 €
➤ Association " Ars Viva "	3 000 €
➤ MNT " Part Patronale complémentaire santé "	5 500 €
➤ Amicale des Sapeurs - Pompiers Volontaires	4 580 €
➤ Comité Des Œuvres Sociales du Personnel de la Mairie	5 500 €
➤ Comité des Fêtes de La Turbie	11 000 €
➤ Association Sportive et Culturelle Turbiasque	35 000 €

**Le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré,**  
**à l'unanimité,**

**Vote** les subventions telles que proposées ci-dessus, par prélèvement à l'article 6574 du Budget de l'Exercice 2012.

## Délibération n° 2012 - 25

### Indemnités pour le gardiennage des églises communales

Monsieur le Maire expose :

" Les textes précisent que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 11 Avril 2012

Pour l'année 2012, l'application de la règle de calcul habituelle pour la revalorisation de cette indemnité conduit au maintien des montants fixé pour 2011.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de 474.22 € pour un gardien résidant dans la Commune où se trouve l'édifice du culte et de 119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Ces sommes constituent des plafonds en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré, les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

En conséquence, je vous propose de fixer le montant alloué à ce titre au gardien de la paroisse à 474.22 € ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte** la proposition de Monsieur le Maire,

**Dit** que cette somme sera prélevée à l'article 6282 du Budget.

### **Délibération n° 2012 - 26**

#### **Commission Intercommunale des Impôts locaux : nomination d'un membre supplémentaire**

Monsieur le Maire expose :

" Lors de la dernière séance du conseil municipal, Liliane CLOUPET, seule candidate, avait été désignée pour faire partie de la commission intercommunale des impôts locaux.

Il manquait alors une personne pour compléter la liste puisque, comme je vous le rappelais, la Communauté d'agglomération souhait disposer de quatre noms à transmettre à la direction des finances publiques. Moi-même et Denise GELSO, avons été désignés, lors de la séance du conseil municipal du 25 août 2011.

Monsieur Raymond BERRO, membre de la commission communale des impôts directs s'est porté volontaire.

Je vous demande aujourd'hui de donner votre accord pour qu'il représente la Commune au sein de la commission intercommunale ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Désigne** Raymond BERRO en qualité de membre suppléant pour siéger au sein de la commission intercommunale des impôts directs.

**Délibération n° 2012 - 27**  
**Personnel Communal :**  
**Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire expose :

" Afin de mettre en cohérence les postes ouverts au tableau des effectifs du personnel communal avec l'évolution de la carrière des agents territoriaux et le renouvellement du personnel, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Suppression de 6 postes devenus inutiles suite à la promotion des agents :
  - 1 Brigadier-Chef Principal
  - 1 Brigadier
  - 1 Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - 1 Technicien territorial
  
  - 1 Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - 1 Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe.
- Création d'un poste de Chef de Service de Police Municipale de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- Création d'un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet.

Je vous propose de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en conséquence ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Approuve.**

\*\*\*\*\*

**Tour de Table**



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 11 Avril 2012

L'Ordre du Jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose un tour de table :

- ⌘ André - François PELLEGRIN demande s'il est prévu que soient abattus les trois platanes qui se trouvent Route de Nice face à la " Villa Aurélia ".

Le Maire répond que normalement il est prévu, dans le programme approuvé par le Conseil Général et l'Architecte des Bâtiments de France, que soient abattus quelques-uns de ces arbres. Cependant, en 2011, la priorité a été mise sur les unités de la Route de Menton. Ce n'est qu'une question de priorité à budgéter par le Conseil Général.

Monsieur le Maire clôt cette séance à 19 h 45.

Au cours de cette séance, ont été adoptées les délibérations n° 2012 - 18 à 2012 - 27.

Ont signé les membres présents :

Nicolas BASSANI

Arlette ZAMBONI

Denise GELSO

Jean - Jacques RAFFAELE

Marcel RENAUD

Hélène GROUSELLE

*Absent*

Martine CAPELLO

Henri LANTERI

Nicolas LEYSSIEUX

*Absente*

Achim HERGET

Alexandre BERRO

Maurice PLEBANI

*Absent*

Brigitte TAPIERO

Liliane CLOUPET

Philippe MATZ

Laure CHIBANE

André - François PELLEGRIN

Pierre ARADO

*Absente*

William DESMOULINS

Josyane LAHORE

Eugène MARTIRE

*Absent*

*Absente*

Henri ADONTO

Le compte rendu sommaire de la séance a été affiché le 13 Avril 2012.

Les délibérations ont été reçues à la Préfecture le 17 Avril 2012.





## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 11 Avril 2012

L'an deux mille douze et le onze avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Turbie, s'est réuni en session ordinaire, en l'Hôtel de Ville, salle habituelle des délibérations, sous la présidence de Nicolas BASSANI, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 3 Avril 2012

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : **22**    PRESENTS : **16**    VOTANTS : **22**    PROCURATIONS : **6**

Présents : Arlette ZAMBONI, Denise GELSO, Marcel RENAUD, Hélène GROUSELLE, Adjoins.

Henri LANTERI, Nicolas LEYSSIEUX, Achim HERGET, Alexandre BERRO, Brigitte TAPIERO, Liliane CLOUPET, Philippe MATZ, André - François PELLEGRIN, Pierre ARADO, Eugène MARTIRE, Henri ADONTO, Conseillers Municipaux.

Ont donné pouvoir :

- |                           |                    |
|---------------------------|--------------------|
| ➤ Jean - Jacques RAFFAELE | à Eugène MARTIRE   |
| ➤ Martine CAPELLO         | à Hélène GROUSELLE |
| ➤ Maurice PLEBANI         | à Henri LANTERI    |
| ➤ Laure CHIBANE           | à Alexandre BERRO  |
| ➤ William DESMOULINS      | à Pierre ARADO     |
| ➤ Josyane LAHORE          | à Arlette ZAMBONI  |

Secrétaire de séance : Pierre ARADO

Secrétaire Adjoint : Muriel BOUSQUET, DGS

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'Assemblée et informe ses collègues des pouvoirs reçus.

Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance et du Secrétaire Adjoint : Pierre ARADO et Muriel BOUSQUET, DGS, sont élus à l'unanimité. Après lecture du procès verbal de la dernière séance, Monsieur le Maire demande son approbation. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il poursuit par la lecture de l'Ordre du Jour :

- ❖ Approbation du compte administratif 2011 dressé par M. Nicolas BASSANI, Ordonnateur
- ❖ Affectation du résultat 2011
- ❖ Approbation du compte de gestion 2011 dressé par M. Gérard COCHET, Receveur Municipal
- ❖ Vote du budget 2012
- ❖ Taux d'imposition des trois taxes locales directes
- ❖ Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale
- ❖ Attribution des subventions aux associations
- ❖ Indemnités pour le gardiennage des églises communales

- ❖ Commission Intercommunale des Impôts locaux : nomination d'un membre
- ❖ Personnel Communal : Modification du tableau des effectifs

## Informations

Il donne les informations suivantes :

- **Lecture des courriers** :
  - Isabelle LEMESLE, Présidente de MONUM, concernant l'autel votif antique découvert dans la grotte Malbousquet à La Turbie
  - La DRAC : Allocation d'une subvention pour la restauration du tableau de Saint Ignace
- **Compte rendu de la réunion relative au transport du 29.03.2012 au Conseil Général 06** (Hélène Grouselle)
- **Information sur l'opération de la CARF concernant l'ADSL** (Hélène Grouselle)
- **Commémoration du 67<sup>ème</sup> anniversaire de la Victoire du 8 Mai 1945**
  - 9 h 30 Passage des véhicules du Comité de Commémoration d'époque
  - 10 h 45 Cérémonie au Square Gastaut
  - 11 h 15 Apéritif d'Honneur
- **Prochaine réunion du Conseil Municipal : 06.06.2012**

Le Maire propose ensuite de passer au premier point inscrit à l'ordre du jour. Il rappelle à ses collègues, qu'il ne doit pas être présent lors de l'adoption du compte administratif et de l'affectation du résultat. En conséquence, il cède la présidence à Arlette ZAMBONI, 1<sup>ère</sup> Adjointe.

## Délibération n° 2012 - 18

### **Approbation du compte administratif 2011 dressé par M. Nicolas Bassani. Ordonnateur**

Le Maire ne prend pas part à cette Délibération, il sort de la salle.

**Le Conseil Municipal,  
sous la présidence de Madame Arlette ZAMBONI, Première Adjointe,**

après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats de l'exercice 2011, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 11 Avril 2012

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité

**Approuve** le compte administratif s'établissant comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Reports		183 465.39		336 004.97		519 470.36
Opérations exercice	2 081 987.24	1 996 800.47	3 221 202.00	3 542 151.69	5 303 189.24	5 538 952.16
Totaux	2 081 987.24	2 180 265.86	3 221 202.00	3 878 156.66	5 303 189.24	6 058 422.52
Résultat d'exécution		98 278.62		656 654.66		755 233.28
Restes à réaliser	754 652.62	284 439.85			754 652.62	284 439.85
Totaux cumules	754 652.62	382 718.47		656 654.66	754 652.62	1 039 673.13
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>371 934.15</b>			<b>656 654.66</b>		<b>285 020.51</b>

### Délibération n° 2012 - 19 Affectation du résultat 2011

Comme pour l'approbation du Compte Administratif, le Maire ne prend pas part à cette Délibération, il est hors de la salle.

**Le Conseil Municipal,**  
**sous la présidence de Madame Arlette ZAMBONI, Première Adjointe,**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011, ce jour,

Considérant que la section de fonctionnement a dégagé au cours de l'exercice 2011, un excédent et, conformément aux instructions comptables M14,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de : **656 954,66 €.**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

**après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Décide** d'affecter le résultat comme suit :

<b><u>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT</u></b>		
A - Résultat de l'exercice	Déficit	
	Excédent	320 949.69
B - Résultat antérieur reporté		
	D 002 - Déficit reporté	
	R 002 - Excédent reporté	336 004.97
<b>C - Résultat à affecter = A+B</b>		
	Déficit	
	Excédent	<b>656 954.66</b>
D - Solde d'exécution d'investissement cumulé		
	D 001 - Déficit de financement	98 278.62
	R 001 - Excédent de financement	
E - Solde des restes à réaliser		
	Besoin de financement	470 212.77
	Excédent de financement	
<b><u>BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL F= D + E</u></b>		<b>371 934.15</b>
<b><u>AFFECTATION : C = G + H</u></b>		656 954.66
1 G Affectation en réserves R 1068		<b>371 934.15</b>
(au minimum, couverture du besoin de financement F)		
2 H Report en fonctionnement R 002		<b>285 020.51</b>
<u>DÉFICIT</u> (En ce cas il n'y a pas d'affectation)		
Report en fonctionnement D 002		

Nicolas BASSANI reprend la présidence de cette réunion et présente le Compte de gestion dressé par le Receveur Municipal

**Délibération n° 2012 - 20**

**Approbation du compte de gestion 2011  
dressé par M. Gérard Cochet, Receveur Municipal**



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 11 Avril 2012

Monsieur le Maire expose :

" Le compte de gestion de l'exercice 2011 nous a été transmis le 20 février par la Trésorerie Municipale de Menton.

Cela nous permet, cette année, encore de vous proposer de voter le compte administratif et le compte de gestion 2011 avant le budget primitif 2012 et de reprendre dans ce budget les résultats comptables de l'exercice 2011 dans leur totalité.

Aussi, après s'être assuré que le receveur a bien repris dans ses écritures la totalité des écritures passées en 2011, je vous propose d'adopter le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par Monsieur Gérard Cochet, Receveur Municipal, Trésorier principal de Menton, celui-ci n'appelant aucune observation ni réserve ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avant de passer au vote du budget, Denise GELSO prend la parole : " Ceci est notre rendez-vous annuel et ce n'est pas évident en cette période de crise financière et sociale. Nos marges de manœuvre diminuent, nous avons plus d'aléas sur nos recettes, les droits de mutation devraient aussi baisser. On note un gel des dotations de l'Etat et du Conseil Général. Par exemple : pour la voirie, habituellement, nous percevons 80 000 € annuellement ; cette année, nous ne toucherons que 40 000 €, l'autre moitié sera pour la Commune d'EZE. Nous avons des dépenses de fonctionnement incompressibles (cantine, école, entre autres). Nous ne ferons pas de recrutement, nous serons plus efficaces. Pour ce budget, nous adoptons une solution difficile : pas d'augmentation d'impôt et pas de recours à l'emprunt. Toutefois, même si on maîtrise nos dépenses, il y a des investissements nécessaires : au cimetière (création d'un columbarium et extension), pour la voirie (régularisations foncières aux Chemins du Serrier n° 13 et de la Vallée du Serrier), ainsi que des travaux d'enfouissement de réseaux et de réfection des enrobés. Les investissements continuent, ciblés sur les nécessités ".

### **Délibération n° 2012 - 21**

### **Présentation du Budget 2012**

Etabli en collaboration avec Denise GELSO, Adjointe aux Finances et commenté par Nicolas BASSANI, Maire. Compte tenu de l'adoption du Compte Administratif, le Budget Primitif reprend les résultats 2011. Il est équilibré sur les chiffres ci-après :

Pour la section de Fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 3 445 000.00 € en reprenant le résultat 2011 qui s'élève à 656 954.66 € d'excédent.

Pour la Section d'Investissement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 986 252.62 € en intégrant les reports 2011 soit 754 652.62 € en dépenses et 284 439.85 € en recettes.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

## **Délibération n° 2012 - 22**

### **Taux d'imposition des trois taxes locales directes**

Monsieur le Maire expose :

" Je vous propose de maintenir, pour l'imposition applicable en 2012, les taux de 2011 et 2010 pour chacune des trois taxes directes locales (Taxe d'Habitation, Taxe foncière sur les propriétés bâties et Taxe Foncière sur les propriétés non bâties), ces taux seront portés au Cadre II / 2 de l'état n° 1259 COM intitulé " *Etat de notification des Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales pour 2012* ", à savoir :

Taxe d'Habitation .....7,75 %  
Taxe Foncier bâti .....6,08 %  
Taxe Foncier non bâti .....9,11 % "

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

## **Délibération n° 2012 - 23**

### **Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur le Maire expose :



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 11 Avril 2012

" Comme vous le savez, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale assure, pour notre Commune, l'aide sociale pour nos concitoyens, ainsi que d'un certain nombre d'aides telles que :

- Allocation fête des Mères
- Allocation de rentrée scolaire
- Secours aux personnes en difficulté

Il organise également le portage à domicile des repas, le traditionnel " Déjeuner des Aînés " au mois de janvier de chaque année dans une ambiance des plus festives, ainsi que deux sorties d'une journée au printemps et à l'automne.

Pour l'aider à poursuivre ses activités, en plus des dons qu'il reçoit directement, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 24 000 € "

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

### **Délibération n° 2012 - 24**

### **Attribution des subventions aux associations**

Avant de délibérer, Achim HERGET, Membre du Conseil Municipal élu Président ou Membre du Bureau des Associations subventionnées par la Commune, pouvant être considérés en vertu de l'article L.2131.11 du Code Général des Collectivités Territoriales comme intéressé à l'affaire, s'abstient de participer à la question et quitte la salle. Hélène GROUSELLE indique que la Chorale Saint Michel est obligée de payer un organiste et a du mal à boucler son budget. Aussi, l'Association organisera certainement des concerts payants pour récolter des fonds.

Monsieur le Maire expose :

" Comme les années précédentes, pour soutenir la vie associative de la commune, je vous propose de voter les subventions suivantes :

- |   |      |
|---|------|
| ➤ Association Action Educative Liberté Surveillée | 80 € |
| ➤ Association S.O.S Amitié Nice Côte d'Azur       | 80 € |
| ➤ La Prévention Routière                          | 90 € |

➤ Association " I Ratapignate "	100 €
➤ Association des Paralysés de France	150 €
➤ CDOS	150 €
➤ Ligue contre le Cancer	200 €
➤ Secours Populaire Français	200 €
➤ Société de Chasse de La Turbie	230 €
➤ Association Best Hits	300 €
➤ Association ADAPEI Section Menton	500 €
➤ Association Patriotique Turbiasque	520 €
➤ Association " La Luerna "	520 €
➤ Croix Rouge Française	800 €
➤ Chorale Saint Michel	800 €
➤ MNT " Part Patronale Maintien de Salaire "	1 920 €
➤ Association des Parents d'Elèves de La Turbie	2 000 €
➤ Coopérative Scolaire Primaire	2 000 €
➤ Coopérative Scolaire Maternelle	2 000 €
➤ Association " Ars Viva "	3 000 €
➤ MNT " Part Patronale complémentaire santé "	5 500 €
➤ Amicale des Sapeurs - Pompiers Volontaires	4 580 €
➤ Comité Des Œuvres Sociales du Personnel de la Mairie	5 500 €
➤ Comité des Fêtes de La Turbie	11 000 €
➤ Association Sportive et Culturelle Turbiasque	35 000 €

**Le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré,**  
**à l'unanimité,**

**Vote** les subventions telles que proposées ci-dessus, par prélèvement à l'article 6574 du Budget de l'Exercice 2012.

## Délibération n° 2012 - 25

### Indemnités pour le gardiennage des églises communales

Monsieur le Maire expose :

" Les textes précisent que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.





## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 11 Avril 2012

Pour l'année 2012, l'application de la règle de calcul habituelle pour la revalorisation de cette indemnité conduit au maintien des montants fixé pour 2011.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de 474.22 € pour un gardien résidant dans la Commune où se trouve l'édifice du culte et de 119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Ces sommes constituent des plafonds en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré, les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

En conséquence, je vous propose de fixer le montant alloué à ce titre au gardien de la paroisse à 474.22 € ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte** la proposition de Monsieur le Maire,

**Dit** que cette somme sera prélevée à l'article 6282 du Budget.

### **Délibération n° 2012 - 26**

#### **Commission Intercommunale des Impôts locaux : nomination d'un membre supplémentaire**

Monsieur le Maire expose :

" Lors de la dernière séance du conseil municipal, Liliane CLOUPET, seule candidate, avait été désignée pour faire partie de la commission intercommunale des impôts locaux.

Il manquait alors une personne pour compléter la liste puisque, comme je vous le rappelais, la Communauté d'agglomération souhait disposer de quatre noms à transmettre à la direction des finances publiques. Moi-même et Denise GELSO, avons été désignés, lors de la séance du conseil municipal du 25 août 2011.

Monsieur Raymond BERRO, membre de la commission communale des impôts directs s'est porté volontaire.

Je vous demande aujourd'hui de donner votre accord pour qu'il représente la Commune au sein de la commission intercommunale ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Désigne** Raymond BERRO en qualité de membre suppléant pour siéger au sein de la commission intercommunale des impôts directs.

**Délibération n° 2012 - 27**  
**Personnel Communal :**  
**Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire expose :

" Afin de mettre en cohérence les postes ouverts au tableau des effectifs du personnel communal avec l'évolution de la carrière des agents territoriaux et le renouvellement du personnel, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Suppression de 6 postes devenus inutiles suite à la promotion des agents :
  - 1 Brigadier-Chef Principal
  - 1 Brigadier
  - 1 Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - 1 Technicien territorial
  
  - 1 Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - 1 Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe.
- Création d'un poste de Chef de Service de Police Municipale de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- Création d'un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet.

Je vous propose de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en conséquence ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Approuve.**

\*\*\*\*\*

**Tour de Table**



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 11 Avril 2012

L'Ordre du Jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose un tour de table :

- ⌘ André - François PELLEGRIN demande s'il est prévu que soient abattus les trois platanes qui se trouvent Route de Nice face à la " Villa Aurélia ".

Le Maire répond que normalement il est prévu, dans le programme approuvé par le Conseil Général et l'Architecte des Bâtiments de France, que soient abattus quelques-uns de ces arbres. Cependant, en 2011, la priorité a été mise sur les unités de la Route de Menton. Ce n'est qu'une question de priorité à budgéter par le Conseil Général.

Monsieur le Maire clôt cette séance à 19 h 45.

Au cours de cette séance, ont été adoptées les délibérations n° 2012 - 18 à 2012 - 27.

Ont signé les membres présents :

Nicolas BASSANI

Arlette ZAMBONI

Denise GELSO

Jean - Jacques RAFFAELE

Marcel RENAUD

Hélène GROUSELLE

*Absent*

Martine CAPELLO

Henri LANTERI

Nicolas LEYSSIEUX

*Absente*

Achim HERGET

Alexandre BERRO

Maurice PLEBANI

*Absent*

Brigitte TAPIERO

Liliane CLOUPET

Philippe MATZ

Laure CHIBANE

André - François PELLEGRIN

Pierre ARADO

*Absente*

William DESMOULINS

Josyane LAHORE

Eugène MARTIRE

*Absent*

*Absente*

Henri ADONTO

Le compte rendu sommaire de la séance a été affiché le 13 Avril 2012.

Les délibérations ont été reçues à la Préfecture le 17 Avril 2012.